



« L'allocation aux adultes handicapés »

Formation de base et gratuite proposée par la MDPH de la Savoie à ses partenaires

Contexte

Le droit à l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) est évalué par la MDPH. En cas d'accord de la Commission des droits et de l'autonomie (CDAPH), l'allocation est ensuite calculée et versée par la CAF ou la MSA.

Ce droit résulte d'une évaluation pluridisciplinaire autour du champ du handicap et de l'insertion professionnelle.

Contenu de la formation

- ✓ Définitions
- ✓ Lien AAH et taux d'incapacité
- ✓ La Restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi (RSDAE) et les dispositifs pouvant permettre l'évaluation de l'employabilité

Objectif

Permettre une meilleure compréhension de l'AAH

Public visé

Professionnels du secteur social, de la santé, du médico-social ou de l'insertion professionnelle.

Animation de la formation

Assistantes de service social chargé d'évaluation

Contact : partenariat-mdph73@mdph73.fr

Lieu :

Service formation du Département de la Savoie

116, rue Sainte Rose

73 000 CHAMBERY

Nombre de stagiaires

- ✓ 12 par demi-journée
- ✓ Pas plus de deux participants d'un même service ou d'une même structure sur une session

Remis à l'issue de la formation :

- ✓ Attestation de formation
- ✓ Questionnaire d'évaluation
- ✓ Support de présentation